

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation : 02/09/2024	Le 09 septembre 2024 à 20h30 au foyer polyvalent
Membres :	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.
En exercice <input type="text" value="18"/>	Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER
Présents : <input type="text" value="14"/>	Était représenté : Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR
Votants : <input type="text" value="15"/>	Absents : Daniel BORDES, Lionel COUBRA et Muriel PAILLER
Date d'affichage : 10/09/2024	Secrétaire de séance : Vincent NEVOT
Date de publication : 10/09/2024	

DÉLIBÉRATION N° 2024-61

OBJET : Définition des modalités de concertation préalable concernant la déclaration de projet pour la reconversion de la friche Cluzant et Demolin

Dans le cadre du projet de reconversion de la friche Cluzant et Demolin, une adaptation du zonage du PLU est nécessaire. Par délibération n° 2023-44 du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a prescrit le lancement d'une procédure de mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet.

Une déclaration de projet permet de se prononcer sur l'intérêt général d'une opération lorsque celle-ci n'a pas été prévue par le PLU. Elle permet de mettre en compatibilité le document d'urbanisme de manière simple et accélérée.

Cette mise en compatibilité du PLU étant soumise à évaluation environnementale, une concertation préalable est donc nécessaire (articles L 121-16, L 121-16-1 et R 121-19 du Code de l'Environnement).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les modalités de concertation suivantes :

- **Affichage de l'avis :** l'information du public sera réalisée sous forme d'avis (codification par arrêté ministériel du 24 avril 2012 – format A2, fond jaune...) 15 jours avant le début de la concertation par voie dématérialisée (site internet de la Mairie) et par voie d'affichage sur le site de l'ancienne friche Cluzant et Demolin concerné par la concertation et en Mairie.
- **Dossier de concertation :** il sera disponible en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- **Durée de la concertation :** elle est fixée à 15 jours soit du 10 octobre 2024 au 25 octobre 2024 à 17h00.

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et des propositions pourront être adressées avant clôture de la concertation le 25 octobre 2024 à 17h00 :

- par écrit sur le registre ouvert à la Mairie,
- par correspondance à l'adresse de la Mairie (1 Place du Général Doyen 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS),
- par voie électronique à l'adresse mairie@cabanac-villagrains.fr

Ces observations seront annexées au registre de la Mairie où elles seront

Une réunion publique se tiendra le vendredi 25 octobre 2024 à 18h00 au foyer polyvalent.

Toute personne pourra, sur sa demande, obtenir communication de manière numérique auprès du service urbanisme de la Mairie, du dossier de la concertation pendant toute la durée de celle-ci.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 09 septembre 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

Vincent NEVOT